



LAÏCITÉ, RELIGION ET ÉGALITÉ DES FEMMES

Pour mieux comprendre la question de la laïcité, les participantes au Réseau des femmes ont eu l'occasion d'entendre Micheline Milot*, professeure titulaire au Département de sociologie de l'UQÀM et spécialiste de la laïcité. Elle a fait des séjours dans de nombreux pays dont la France, où elle a récemment été invitée à parler de la conception québécoise de la laïcité, et elle a siégé au Comité conseil de la Commission Bouchard-Taylor.

LE RÉSEAU EN BREF

Les 21 et 22 avril dernier, le Réseau des femmes s'est réuni à Québec autour du thème *Laïcité, religion et égalité des femmes*. Ce Réseau a battu un record de participation avec 124 participantes inscrites. Portant sur un sujet délicat s'il en est un, car il réveille des sentiments très personnels et profonds chez beaucoup d'entre nous, les débats lors de ce Réseau se sont déroulés dans un esprit d'ouverture et de grand respect. Une première activité de prise de contact a permis aux participantes, après un tour d'horizon des grandes religions, de faire deux constats. D'abord, c'est souvent les pratiques les plus extrémistes que nous connaissons alors que celles-ci sont pratiquées par une fraction infime des croyant-e-s de chaque religion. Deuxièmement, toutes les religions sont discriminatoires à l'égard des femmes et réservent généralement aux femmes un rôle de soumission. ■

Au cours de sa présentation, madame Milot a expliqué qu'il y a deux critères pour la laïcité : la séparation des pouvoirs politique et religieux et la neutralité de l'État à l'égard des confessions ou des groupes religieux. L'État ne doit pas être associé à une religion. La neutralité est une condition essentielle pour que soit assuré le respect de l'égalité et de la liberté de conscience et de religion. L'État démocratique ne doit ni favoriser ni défavoriser une confession ou un groupe religieux. Madame Milot a ainsi démontré que l'État québécois est de type laïc, car ces deux critères sont respectés.

Cette laïcité n'implique toutefois pas que les expressions de l'appartenance religieuse soient évacuées de l'espace public. La Charte des droits et libertés consacre la liberté de religion ce qui signifie que toutes les citoyen-ne-s ont le droit de croire et de manifester leur croyance ou leur non-croyance. C'est donc l'État et ses institutions qui sont laïcs et non les personnes.

Depuis une cinquantaine d'années, nous avons assisté au Québec à une sécularisation, c'est-à-dire à un recul progressif des autorités religieuses dans la culture et les normes morales de la société. Il est donc normal d'éprouver un certain malaise face à l'expression religieuse.

Au Québec, le modèle de relations entre les religions et l'État est basé sur la tolérance et une ouverture relativement libérale à l'expression de la diversité. Toutefois, le port de signes religieux soulève beaucoup de débats

dans nos institutions. Pour certaines personnes, le foulard islamique heurte des valeurs démocratiques québécoises comme l'égalité entre les femmes et les hommes. Il menacerait même la laïcité et l'intégration à la société. À cette affirmation, Micheline Milot répond que l'acceptation de l'expression des croyances favorise l'intégration alors que l'inverse engendre la stigmatisation des différences, la ghettoïsation et éventuellement des conflits.

Madame Milot nous invite à distinguer les principes fondamentaux qui concrétisent l'égalité par rapport à ce qui est accessoire. Or, ces principes sont l'égalité de statut politique et juridique ainsi que l'égalité de droit au travail, à l'éducation, à la justice, aux soins et au logement.

Il est donc vraisemblable de penser que l'acceptation de la diversité conduit de manière plus harmonieuse à l'intégration sociale. Ainsi, accepter le port du foulard islamique dans les institutions publiques favorisera l'intégration des femmes qui le portent alors que s'il est prohibé, celles-ci risquent d'être exclues de ces lieux, ce qui donnerait du même coup un message clair aux employeurs du secteur privé.

En conclusion, madame Milot a rappelé que le patriarcat religieux existe et que l'État ne doit pas s'y substituer en dictant aux femmes ce qui est acceptable ou non au niveau vestimentaire. Il en va de la reconnaissance de l'autre comme égale en dignité. ■

* Micheline Milot est l'auteur du livre intitulé *La laïcité*, paru en 2008 aux éditions Novalis.

Nouvelles du secteur Condition féminine

POUR SUIVRE LA LUTTE DES FEMMES

L'année 2009 marquera les 20 ans d'une décision importante de la Cour suprême du Canada pour le libre choix des femmes à l'avortement ainsi que de la tuerie de la Polytechnique. Des événements commémoratifs sont organisés pour garder en mémoire que la lutte des femmes n'est pas terminée.

8 AOÛT 2009 : 20^e ANNIVERSAIRE DE LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME DANS LA CAUSE DE CHANTALE DAIGLE

Savez-vous qui est Chantale Daigle ? C'est une femme qui était sous le coup d'une injonction demandée par son ex-conjoint pour l'empêcher de se faire avorter. Elle était passible d'une peine de prison maximale d'un an et d'une amende de 50 000 \$ si elle ne respectait pas l'injonction.

Le 27 juillet 1989, une grande manifestation de solidarité a rassemblé 10 000 personnes qui scandaient : « Ni pape, ni juge, ni conjoint, c'est aux femmes de décider. » et des milliers de dollars ont été ramassés pour aider la jeune femme à obtenir justice. Le temps filant, Chantale Daigle a décidé de défier le système judiciaire canadien et, avec l'aide du Centre de santé des femmes de Montréal, elle a traversé clandestinement la frontière pour se faire avorter aux États-Unis. Le 8 août 1989, la Cour suprême du Canada lui a donné raison, affirmant en substance que les droits du fœtus ou ceux du père en puissance sont sans fondement juridique.

À l'initiative de la Fédération du Québec pour le planning des naissances, un comité a été mis sur pied représentant des groupes de femmes et des comités condition féminine de syndicats, dont la FIQ, pour souligner le 20^e anniversaire de la décision de la Cour suprême. Il y aura une soirée commémorative le

8 octobre prochain, un atelier dans le cadre du Forum social québécois ainsi qu'un document d'éducation populaire. L'objectif de ces activités est évidemment de commémorer et de faire connaître ce pan de l'histoire de la lutte pour l'avortement et du féminisme québécois, mais aussi de profiter de l'occasion pour se rappeler que la lutte n'est pas terminée et que l'enjeu est malheureusement encore très actuel.

UN BIEN TRISTE ANNIVERSAIRE : 20 ANS DE LA TUERIE DE POLYTECHNIQUE

La Fédération des femmes du Québec a mis sur pied un comité, auquel participe la FIQ, pour préparer la commémoration des 20 ans du massacre de Polytechnique. L'initiative de 12 jours d'action de l'année dernière pour souligner la lutte contre la violence faite aux femmes, sera répétée. De plus, une chaîne humaine ainsi que d'autres activités auront lieu le 6 décembre prochain. Surveillez le site de la FIQ.

LA POLITIQUE CONTRE LA VIOLENCE

La première politique pour contrer le harcèlement sexuel et racial a été adoptée en novembre 1992. Le secteur a eu le mandat de mettre à jour la dernière version : « Travailler dans la dignité », adoptée en 2001. Pour ce faire, un appel a été lancé aux équipes locales pour qu'elles communiquent l'ensemble des politiques et des codes d'éthiques adoptés au niveau local. ■

« DES BARRAGES QUI NE FONT PAS L'UNANIMITÉ D'UNE AMÉRIQUE À L'AUTRE »

Dans le cadre d'une caravane solidaire qui a fait le tour du Québec du 16 avril au 1^{er} mai 2009, deux invitées spéciales sont venues exposer aux participantes l'impact de la construction des grands barrages hydroélectriques du Nord du Québec : Marie Dominik Langlois, coordonnatrice du Comité pour les Droits Humains en Amérique Latine (CDHAL) et Mériilda Saint-Onge, une aînée innue de Betsiamites. Cette dernière a livré un vibrant témoignage sur les conséquences désastreuses du développement hydroélectrique pour les communautés innues – pour leur culture, leur mode de vie, leurs territoires de chasse et leur vie spirituelle.

À la suite de l'imposition du mode de vie occidental, ces communautés sont maintenant confrontées à des problèmes de santé sévères comme le diabète, à la consommation d'alcool et de drogue ainsi qu'à la violence envers les femmes et les enfants. ■

« Je suis née dans le bois, à côté d'un lac. Dans le temps de mes parents, les gens retournaient au lieu de leur naissance, ils le nommaient. Moi, tout ce que je peux dire, c'est que je ne sais pas où je suis née. La terre est inondée maintenant. Je ne sais pas où je suis née, je n'y suis jamais allée et je sais qu'elle n'a pas de nom. »

Mériilda St-Onge



Événement commémoratif 2008 de la tuerie de la Polytechnique, le 6 décembre 1989.

LE PORT DE SIGNES RELIGIEUX DANS L'ESPACE PUBLIC



Michèle Asselin

Pour la FFQ, il est clair que le débat autour du signe religieux que représente le foulard islamique doit se faire sur la base du droit à l'égalité entre les femmes et les hommes, et ceci, en poursuivant la lutte contre toutes les formes d'intégrisme religieux. Comme société, nous devons, à la fois, éviter la stigmatisation des femmes appartenant à certains groupes minoritaires et le relativisme culturel, qui consiste à suspendre l'application d'un droit en vertu d'exigences culturelles ou religieuses. Rien ne peut justifier des pratiques qui portent atteinte à l'intégrité physique et psychologique des femmes.

Depuis quelques années, cette question resurgit constamment au sein du mouvement des femmes et dans les médias. Michèle Asselin, présidente de la Fédération des femmes du Québec (FFQ), est venue présenter aux membres du Réseau la position de la FFQ élaborée au terme d'une réflexion de plus de deux ans sur le port de signes religieux dans les institutions publiques québécoises.

Il faut noter que même s'il est question du port de signes religieux en général, c'est le foulard islamique qui retient l'attention. La FFQ a abordé cette question à partir de trois points de vue, celui du modèle québécois de laïcité, de la situation des femmes immigrantes sur le marché du travail et de l'analyse féministe.

Michèle Asselin a d'abord expliqué que le modèle qui prévaut au Québec en est un de laïcité ouverte, basée sur la neutralité de l'État, qui aspire à traiter toutes les personnes également en ne favorisant aucune religion. Or, une loi interdisant le port de signes religieux dans les institutions publiques ne saurait être considérée comme neutre puisqu'elle favoriserait les personnes pour qui les convictions religieuses ou spirituelles n'exigent pas le port de tels signes.

Le deuxième enjeu est l'intégration des femmes immigrantes au marché du travail. La FFQ craint que l'interdiction de port de signes religieux dans les institutions publiques n'ait pour effet d'augmenter la discrimination à l'égard des femmes déjà discriminées, stigmatisant celles qui portent le foulard dans d'autres institutions ou milieux de travail, voire même dans l'espace public. Ceci aurait pour effet d'entraver leur accès au marché du travail. Or, l'autonomie économique des femmes est une condition essentielle de l'égalité.

Troisièmement, Michèle Asselin a rappelé les principes qui doivent guider l'intervention féministe. Ces principes s'appuient, entre autres, sur la nécessité de respecter le rythme, les choix, les valeurs et les besoins des femmes concernées en évitant d'appliquer des principes de façon rigide en regard de notre propre cadre de référence et de notre propre désir d'autonomie et de changement.

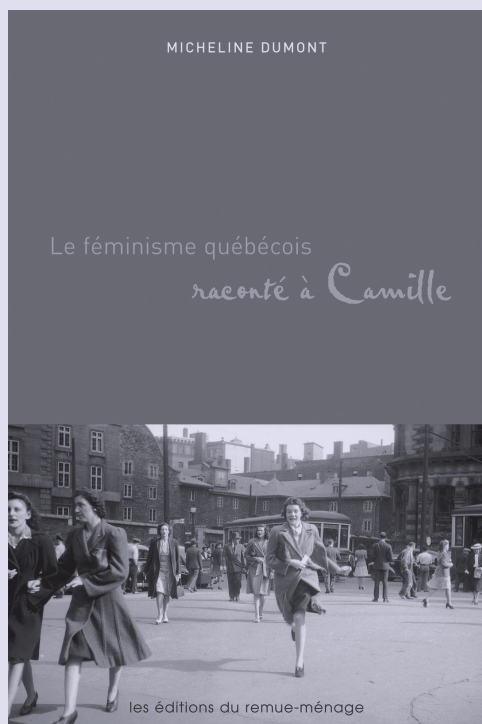
Ainsi, alors que la FFQ s'oppose à toute obligation religieuse ou politique qui serait faite aux femmes de porter un foulard islamique ici, au Québec, et ailleurs dans le monde, la FFQ s'oppose également à ce que l'État impose une interdiction aux femmes et aux hommes qui choisissent de porter un signe religieux. Néanmoins, il devrait y avoir exception pour les personnes en position de pouvoir ou d'autorité ainsi que pour les personnes exerçant des métiers ou des professions où la sécurité exige l'interdiction ou la restriction de certains signes religieux.

Il est vrai que ceci est une question complexe qui réveille des sentiments très profonds chez beaucoup d'entre nous. Il est utile de se rappeler que même si nous pouvons être heurtées par certaines pratiques, dans une société démocratique, ceci n'est pas une raison suffisante pour les interdire.

En conclusion, Michèle Asselin a tenu à rappeler que la Fédération des femmes du Québec s'oppose aux intégrismes de toutes les religions et qu'elle entend poursuivre sans relâche la lutte contre les violations des droits des femmes et toutes les violences qu'elles subissent.

Les échanges ont été menés dans un esprit d'ouverture et, de l'aveu des participantes elles-mêmes, ils ont permis « d'enrayer certains préjugés et d'approfondir notre réflexion ». Les participantes ont accueilli la conférence avec beaucoup d'intérêt et ont remercié chaleureusement Michèle Asselin pour sa présentation enrichissante. ■

LES COUPS DE COEUR DU RÉSEAU



LE FÉMINISME QUÉBÉCOIS RACONTÉ À CAMILLE

Annie Pinard, membre du comité Condition féminine, a partagé avec les participantes son coup de cœur pour l'ouvrage de Michelle Dumont, *Le féminisme québécois raconté à Camille*, publié aux éditions Remue-ménage.

« Ce livre est l'histoire du féminisme raconté par une grand-mère à sa petite fille. On découvre les luttes des femmes et comment en se regroupant elles ont réussi avec détermination à obtenir les

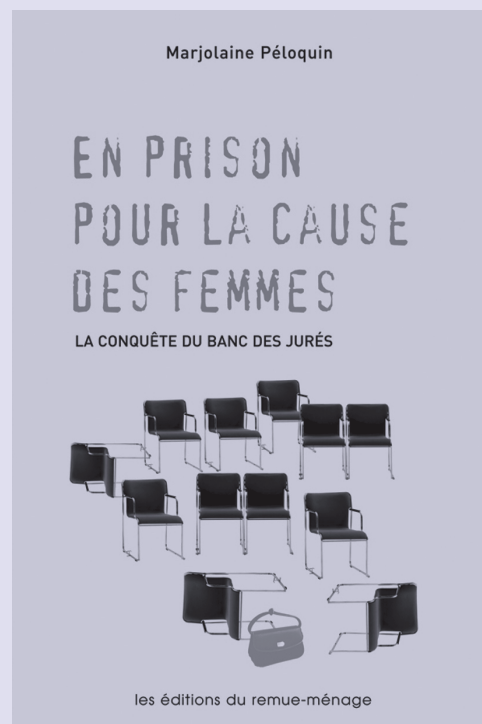
droits que nous femmes avons acquis chèrement au cours du dernier siècle. L'ouvrage est agréable à lire et nous permet de connaître plusieurs organisations qui ont joué un rôle crucial dans les luttes féministes. »

Cet ouvrage permet de garder la mémoire de notre histoire vivante et de comprendre que le féminisme n'est ni dépassé ni inutile, mais au contraire toujours nécessaire.

EN PRISON POUR LA CAUSE DES FEMMES

Chantal Roy, membre du comité Condition féminine, a lu le livre de Marjolaine Péloquin, *En prison pour la cause des femmes*, publié aux éditions du Remue-ménage. Elle n'a malheureusement pu parler de sa lecture elle-même, n'ayant pas pu avoir une libération syndicale. Cependant, Martine Éloy, conseillère syndicale du secteur, a transmis aux participantes le témoignage de Chantal : « *J'ai dévoré ce livre d'un couvert à l'autre c'est pourquoi j'en fais mon coup de cœur* ».

Marjolaine Péloquin est engagée dans le mouvement féministe depuis sa participation au Front de libération des femmes du Québec (FLF). En 1970, une femme n'avait pas le droit d'être jurée au Québec, alors des femmes du FLF ont organisé une action pour dénoncer cette pratique qui ravalait les femmes au rôle de mineures. Marjolaine



Péloquin a décidé de raconter cette épisode méconnue de notre histoire récente. Son livre se situe au cœur d'un Québec qui vient de subir l'électrochoc de la Loi sur les mesures de guerre. Il raconte de l'intérieur toutes les péripéties et les suites de l'Action des jurées. Sept jeunes femmes ont pris d'assaut le banc des jurés lors d'un procès spectaculaire le 1^{er} mars 1971. Elles ont été emprisonnées sur-le-champ pour outrage au tribunal. Le 18 juin 1971, la Loi des jurés a été modifiée grâce à l'audace de ces féministes. ■

1995 : La Marche du Pain et des Roses

Les participantes ont visionné la vidéo sur la *Marche du Pain et des Roses*. En 1995, huit cents femmes, porteuses de neuf revendications, marchent pendant 10 jours et traversent villes et villages du Québec. Elles sont soutenues par 20 000 personnes solidaires à leur arrivée à Québec. Deux membres du Réseau des femmes y avaient participé : Michèle Allard, de l'Institut universitaire de cardiologie et pneumologie de Québec, et Marie-Josée Forget, du Syndicat des Professionnelles en Soins de l'Estrie. Elles ont livré un témoignage sur cette formidable expérience.

Les femmes du Québec ont proposé au monde entier la « Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence faite aux femmes ». Des groupes de femmes venant de 160 pays ont répondu à cet appel en 2000 et ont déclaré « *Tant que toutes les femmes ne seront pas libres, nous marcherons* ». Ce mouvement international pour faire avancer la cause des femmes est maintenant bien implanté et les femmes se mettent en marche tous les 5 ans. C'est ainsi que le 8 mars 2005, la Charte mondiale des femmes pour l'humanité a fait le tour du monde. En 2010, la marche mondiale sera lancée au niveau international le 8 mars. Au Québec, les femmes marcheront du 12 au 17 octobre, d'abord dans leur localité, puis dans leur région et dans un contingent multirégionale, pour se rendre à un grand rassemblement national à Rimouski le 17 octobre. Surveillez le site de la FIQ pour les plus récents détails.

